



Politique accessibilité handicap

1. Notre engagement

Dans le cadre de son projet d'établissement et de sa démarche qualité, **Le Fabalab** affirme son engagement en faveur de l'accueil, de l'accompagnement et de la sécurisation des parcours de formation des personnes en situation de handicap.

Notre organisme souhaite favoriser l'accès à la formation pour tous, dans une logique d'égalité des chances, d'inclusion et d'adaptation aux besoins individuels des apprenants.

Nous reconnaissons que chaque situation de handicap est singulière. Elle peut concerner des handicaps moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques, des troubles spécifiques des apprentissages, des troubles de l'attention, des maladies invalidantes ou toute autre situation pouvant impacter l'accès, le suivi ou la réussite d'un parcours de formation.

Notre objectif est de permettre à chaque apprenant de bénéficier d'un parcours de formation sécurisé, adapté autant que possible à ses besoins, dans le respect de sa dignité, de sa confidentialité et de son autonomie.

2. Nos principes d'action

Notre politique accessibilité repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- accueillir chaque demande avec bienveillance, sans jugement et dans le respect de la confidentialité ;
- identifier le plus tôt possible les besoins spécifiques pouvant nécessiter une adaptation ;
- rechercher des solutions individualisées et réalistes ;
- adapter, lorsque cela est possible, les modalités pédagogiques, organisationnelles, matérielles ou d'évaluation ;
- mobiliser les partenaires spécialisés lorsque la situation nécessite une expertise complémentaire ;
- inscrire cette démarche dans une logique d'amélioration continue.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de proposer des formations accessibles, humaines, sécurisantes et respectueuses des besoins de chacun.

3. Identification des besoins spécifiques

Afin d'anticiper les éventuelles adaptations nécessaires, **Le Fabalab** prévoit de recueillir les besoins spécifiques des apprenants dès les premières étapes du parcours.

Ce recueil peut avoir lieu :

- lors du premier contact ;
- au moment de l'inscription ;
- dans le questionnaire de positionnement ou d'entrée en formation ;
- lors d'un échange individuel avec l'apprenant ;
- à tout moment du parcours si une difficulté apparaît.

L'apprenant est invité à signaler toute situation particulière pouvant nécessiter une adaptation. Cette démarche reste volontaire et confidentielle.

Les informations recueillies ont uniquement pour objectif de permettre une meilleure prise en compte des besoins de la personne et de sécuriser son parcours de formation.

4. Adaptations possibles

Selon les besoins identifiés et les possibilités de l'organisme, différentes adaptations peuvent être envisagées.

Elles peuvent concerner :

Les modalités pédagogiques :

- adaptation du rythme de formation ;
- reformulation des consignes ;
- temps supplémentaire pour certaines activités ;
- supports pédagogiques plus lisibles ;
- transmission anticipée de certains documents ;
- alternance entre apports théoriques, échanges, activités pratiques et temps de pause.

Les supports de formation :

- police lisible ;
- documents structurés et aérés ;
- contrastes suffisants ;
- supports numériques accessibles autant que possible ;
- adaptation du format selon les besoins de l'apprenant.

L'organisation de la formation :

- adaptation des horaires lorsque cela est possible ;
- anticipation des pauses ;
- attention portée à la fatigabilité ;
- placement adapté dans la salle ;
- limitation des sources de surcharge sensorielle lorsque cela est possible.

Les modalités d'évaluation :

- reformulation des consignes ;
- adaptation du temps ;
- évaluation orale ou écrite selon les possibilités ;
- accompagnement renforcé dans la compréhension des attendus.

L'environnement de formation :

- vérification de l'accessibilité des locaux lorsque la formation se déroule en présentiel ;
- orientation vers des lieux adaptés si nécessaire ;
- adaptation des conditions d'accueil dans la limite des moyens disponibles.

Ces adaptations sont étudiées au cas par cas, en concertation avec l'apprenant, et, si nécessaire, avec des partenaires spécialisés.

5. Référent handicap

Afin de structurer cette démarche, **Le Fabalab** prévoit d'identifier une personne référente handicap qui est Elodie Avenel :

Le rôle du référent handicap est de :

- accueillir les demandes liées aux situations de handicap ;
- recueillir les besoins spécifiques des apprenants concernés ;

- analyser les possibilités d'adaptation ;
- faire le lien avec l'équipe pédagogique ;
- orienter vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire ;
- contribuer à l'amélioration continue de l'accessibilité des formations.

Le référent handicap n'a pas vocation à poser un diagnostic médical ou à se substituer aux professionnels spécialisés. Son rôle est de faciliter le dialogue, l'identification des besoins et la recherche de solutions adaptées.

L'Agefiph propose notamment un Réseau des référents handicap permettant aux référents de partager leurs pratiques et de trouver des solutions pour développer l'accueil des personnes en situation de handicap.

6. Mobilisation des partenaires ressources

Lorsque la situation le nécessite, **Le Fabalab** peut mobiliser ou orienter vers des partenaires spécialisés afin d'accompagner au mieux l'apprenant.

Les partenaires ressources possibles sont notamment :

- Agefiph ;
- Cap emploi ;
- MDPH ;
- OPCO ;
- missions locales ;
- France Travail ;
- référents handicap des financeurs ;
- Ressource Handicap Formation ;
- structures spécialisées selon la nature du handicap.

La Ressource Handicap Formation de l'Agefiph accompagne notamment les organismes de formation pour penser et organiser l'accessibilité de leurs formations et conseiller les référents handicap dans la recherche de parcours adaptés.

7. Confidentialité et respect de la personne

Toutes les informations relatives à une situation de handicap sont traitées avec confidentialité.

Aucune information personnelle ou médicale n'est demandée au-delà de ce qui est nécessaire pour envisager une adaptation du parcours.

L'apprenant reste libre de communiquer ou non sur sa situation. L'objectif de l'organisme est uniquement de mieux comprendre les besoins pouvant avoir un impact sur l'accès, le suivi ou la réussite de la formation.

La personne concernée est associée aux décisions d'adaptation. Aucune mesure n'est mise en place sans échange préalable avec elle.

8. Accessibilité des formations dès leur conception

Dans une logique de progression continue, **Le Fabalab** souhaite intégrer progressivement la dimension handicap dès la conception de ses modules de formation.

Cela implique de porter une attention particulière :

- à la clarté des objectifs pédagogiques ;
- à la lisibilité des supports ;
- à la diversité des méthodes pédagogiques ;
- à l'équilibre entre théorie, pratique, échanges et pauses ;
- à la possibilité d'adapter les activités ;
- à la prise en compte des différents rythmes d'apprentissage.

L'objectif est de développer une pédagogie plus inclusive, bénéfique à l'ensemble des apprenants, et pas uniquement aux personnes ayant déclaré une situation de handicap.

9. Amélioration continue

La politique accessibilité handicap de **Le Fabalab** s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

L'organisme s'engage progressivement à :

- formaliser ses procédures d'accueil et de recueil des besoins ;
- améliorer l'accessibilité de ses supports ;
- former ou sensibiliser son équipe à la prise en compte du handicap ;
- développer son réseau de partenaires ressources ;
- tracer les demandes d'adaptation et les réponses apportées ;

- analyser les retours des apprenants ;
- ajuster ses pratiques en fonction des situations rencontrées.

Cette démarche permet de renforcer progressivement notre capacité à accueillir, accompagner, former ou orienter les personnes en situation de handicap, conformément aux attendus de la certification Qualiopi.

10. Engagement de progression

À ce jour, **Le Fabalab** est engagé dans une démarche de structuration de sa politique accessibilité handicap.

La prise en compte des besoins spécifiques existe déjà dans nos pratiques, notamment lors des échanges avec les apprenants et dans notre volonté d'adapter les parcours lorsque cela est possible.

Cependant, cette démarche est en cours de formalisation. Notre objectif est de rendre nos engagements plus lisibles, partagés et traçables, en intégrant pleinement la dimension handicap dans notre projet d'établissement ou projet pédagogique.

Cette politique constitue une première étape de formalisation. Elle sera amenée à évoluer au regard :

- des situations rencontrées ;
- des besoins exprimés par les apprenants ;
- des retours d'expérience ;
- des exigences qualité ;
- des ressources et partenaires mobilisables.